



PUBLIC CIBLE

Toute personne souhaitant exercer une activité d'intermédiaire en assurance à titre accessoire



PRÉREQUIS

Aucun



DURÉE

15h



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Répondre aux critères de capacité professionnelle pour l'exercice de l'activité d'intermédiation assurance conformément à l'article R512-12 du Code des Assurances.



TARIF

310 €

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- 15h de formation à distance (e-learning asynchrone).
- Accès ouvert sur notre plateforme e-learning pour une durée de 6 mois.
- QCM et cas pratiques.
- Assistance technique et pédagogique assurée par nos formateurs experts en assurance.

COMPÉTENCES

- Maîtriser les conditions d'accès et d'exercice de l'activité de distributeur et appréhender les différents acteurs de la distribution d'assurances.
- Maîtriser les principes fondamentaux de l'assurance.
- Maîtriser les caractéristiques de la digitalisation d'un contrat d'assurance.
- Maîtriser les spécificités et les règles applicables au démarchage et à la vente à distance.
- Appliquer les règles en matière de protection des données personnelles.
- Appliquer les règles en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.
- Appréhender le marché de l'assurance emprunteur et maîtriser ses mécanismes.
- Appréhender les marchés de produits prévoyance pour les particuliers et maîtriser leurs mécanismes ainsi que l'articulation entre la protection sociale obligatoire et les garanties distribuées.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- La validation des connaissances se réalise par des quiz à la fin de chaque module.

TYPE DE VALIDATION

- Attestation de formation

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Etude de la demande de formation et inscription à l'adresse : contact@kereisformation.com
- Démarrage possible à tout moment de l'année

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

- La formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Une étude des conditions d'accès et des moyens de compensation sera réalisée en amont de l'inscription afin d'identifier plus précisément les conditions de réalisation et de faisabilité de la formation.

Prendre contact en amont avec notre référent Handicap

à contact@kereisformation.com

PROGRAMME

LE RÈGLEMENT DES IAS • 0H45

- La réglementation de la distribution d'assurance en France
- Les devoirs et responsabilités des distributeurs d'assurance envers les clients

LES FONDAMENTAUX DE L'ASSURANCE • 4H00

- Introduction à l'assurance
- Les principales bases techniques de l'assurance
- Le contrat d'assurance
- Le cadre juridique de l'assurance
- L'indemnisation
- Résiliation d'un contrat d'assurance par l'assuré
- Résiliation d'un contrat d'assurance par l'assureur

LA NUMÉRISATION DU PARCOURS CLIENT • 1H

- La signature électronique
- La numérisation du parcours client
- Comprendre la résiliation en "3 clics" des contrats d'assurances

LE DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE ET LA VENTE A DISTANCE • 1H10

- Les évolutions du démarchage téléphonique et son encadrement
- Les bonnes pratiques en matière de démarchage téléphonique et de vente à distance
- Les responsabilités et les sanctions des différents intervenants

PROGRAMME

LES DONNÉES PERSONNELLES • 0H50

- Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?
- Le traitement des données personnelles et leur organisation

OBLIGATIONS & DROITS • 1H10

- Les obligations pour les entreprises
- Les droits des particuliers

CONTRÔLE & SANCTIONS • 0H10

- L'organisme de contrôle et les sanctions en cas de non-respect des obligations

LA LCB-FT • 2H10

- Le processus du blanchiment d'argent
- L'encadrement législatif et les professions assujetties
- La relation d'affaire et les mesures de vigilance
- Les signaux d'alerte et la cartographie des risques
- Les registres de surveillance
- Tracfin et la déclaration de soupçon

PROGRAMME

AERAS • 0H20

- AERAS

L'ASSURANCE EMPRUNTEUR • 1H20

- Resituer la notion d'assurance des emprunteurs
- Définir les droits des emprunteurs et le principe de l'assurance pour tous
- La délégation d'assurance

L'ASSURANCE DES EMPRUNTEURS : LES GARANTIES • 0H40

- L'assurance des emprunteurs : Les garanties obligatoires
- L'assurance des emprunteurs : Les garanties facultatives

LES GARANTIES (PRÉVOYANCE DU PARTICULIER) • 1H25

- La garantie individuelle perte de revenus
- La garantie invalidité
- La garantie Décès
- La garantie accidents de la vie (GAV)

VOS INTERLOCUTEURS

VOS RÉFÉRENTS PÉDAGOGIQUES



Bruno FERRE
Formateur expert
en crédit et en
assurance



Sophie CORINI
Formatrice experte
en crédit et en
assurance et
Coach certifiée
RNCP

VOS CONTACTS

Pôle administratif :
Marine LEGRAND
contact@kereisformation.com
01 80 52 35 21

Pôle technique :
Emmanuelle BERTRAND et Hortensia NGORA
tuteur@kereisformation.com

Pôle pédagogique :
Sophie CORINI et Bruno FERRE
tuteur@kereisformation.com



Kereis Services, société en nom collectif
3 rue Victor Schoelcher 44800 SAINT-HERBLAIN
822 620 225 00018

